

DEVENIR CHARGE DE PREVENTION DES TMS DE L'ETABLISSEMENT

Cette formation est assurée par Amandine Simon, formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.



Le programme TMS Pros a pour objectif de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux troubles musculo-squelettiques (TMS) et aux manutentions manuelles dans un panel d'entreprises ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

Ce programme s'adresse également à l'ensemble des entreprises du régime général qui souhaiterait initier volontairement un projet de prévention des TMS en leur proposant une offre de services depuis un site internet accessible à tous : <https://www.ameli.fr/entreprise>.

Dans le cadre de cette offre de services, l'instance de pilotage du programme TMS Pros (Direction des Risques Professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a souhaité développer une offre de formation permettant de répondre aux besoins de montée en compétences des acteurs de l'entreprise dans la prise en charge effective de leur projet de prévention des TMS. Cette offre de formation doit contribuer à garantir la pérennisation des démarches de prévention engagées et développer l'autonomie des entreprises concernées.

PUBLIC :

Toute personne (RH, manager, fonctionnel sécurité...) appelée dans son établissement à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

Nota : Ce format parallèle à la formation « devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement » est uniquement proposé aux établissements de moins de 150 salariés.

EFFECTIF MAXIMAL :

10 stagiaires maximum par session.

PRE-REQUIS :

L'inscription du chargé de prévention TMS est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement sur un projet global de prévention des TMS. Cette lettre est élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les chargés de prévention en formation doivent avoir l'assurance de pouvoir dérouler les étapes de la démarche de prévention des troubles musculosquelettiques dans le cadre d'un projet de prévention conduit par le chef d'établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases en prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

OBJECTIFS :

- Identifier le risque de TMS
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement
- Participer à la recherche de pistes de solution visant l'amélioration des conditions de travail
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation

CONTENU :

- La prévention des TMS : enjeux généraux, le programme TMS Pros, le dispositif de formation
- Les atteintes à la santé des individus et à la performance des entreprises
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, environnementaux) et les liens avec l'organisation
- Les éléments structurants d'une démarche de prévention des TMS
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, de repérage et d'évaluation des risques TMS
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail
- Le reporting TMS Pros

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Exposés didactiques
- Mises en situation
- Échanges et retours d'expériences
- Accompagnement sur site par le formateur

EVALUATION :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

DUREE :

4 jours (28 heures) : 3 jours en face à face pédagogique (2 jrs + 1 jr) et 2 demi-journées d'accompagnement sur site
Travail d'intersession estimé à 2,5 jours

LIEU :

SARCUS, Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale, 9 rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise

DATES :

21 - 22 avril et 9 juin 2020

HORAIRES :

9H00 - 12H30 et 13h30 – 17h00

TARIFS :

1 900 euros HT par stagiaire.

